cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : nancy papineau
https://www.cadre21.org/membres/4f48fae7008d67d21d37b1ce

Date d'obtention : 2021-01-25 21:12:09

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

-Ne jamais tenter de valider si les photos ou vidéos existent... ne pas regarder ou tenter de voir ces images.
-Utiliser la trousse et remplir les fiches pour être en mesure d'orienter nos interventions. Remettre ces fiches aux policiers.
-Concernant l'instigateur... confisquer l'appareil et communiquer avec les policier en lui expliquant le protocole sans lui poser de questions.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

-Uniformiser nos pratiques, rapidité dans nos interventions mais surtout me donner confiance dans nos interventions.
C'est rassurant d'avoir une procédures claires, uniformes surtout dans des dossiers aussi délicat. On a souvent peur de faire faux pas...de cette façon, je me sens outillée et c'est réconfortant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

-Ne pas questionner l'instigateur... laisser les enquêteurs faire leur travail.
-Suivre les étapes décrites dans la trousse
-Ne pas voir les images (mais ça c'était déjà acquis!)